



Sologne des Rivières

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIERES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUNI 2016**

Le vingt-trois juin mille seize, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à l'accueil de loisirs, rue du Presbytère, à Pierrefitte sur Sauldre (41300), après convocation légale sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Etaient présents :

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 21

VOTE : 26

Pour : 26

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

LA FERTE IMBAULT :

Madame Isabelle GASELIN et Monsieur Pascal COLART, délégués titulaires,

MARCILLY-EN-GAULT :

Madame Agnès THIBAUT déléguée titulaire,

ORÇAY :

Madame Michèle MOREAU, déléguée titulaire,

PIERREFITTE-SUR-SAULDRE :

Monsieur Jacques LAURE et Michel CHAUVIN, délégués titulaires,

SALBRIS :

Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Madame Françoise RANCIEN, Monsieur Jean-Yves THEMOT, Madame Stéphanie DARDEAU, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,

SELLES-SAINT-DENIS :

Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON et Madame Corinne PENICAUD délégués titulaires,

SOUESMES :

Monsieur Jean-Michel DEZELU et Madame Maryse SENE, délégués titulaires,

THEILLAY :

Monsieur Gérard CHOPIN, Monsieur Claude LELAIT, délégués titulaires

Absents excusés et Pouvoirs :

Madame Marie-Laure CHOLLET – Pouvoir à Madame Françoise RANCIEN

Madame Emmanuelle ROEKENS – Pouvoir à Madame Christiane LALLOIS

Monsieur Jean CHICAULT – Pouvoir à Monsieur Jean-Yves THEMOT

Monsieur Philippe DEBRE – Pouvoir à Monsieur René POUJADE

Madame Mauricette ROQUE – Pouvoir à Monsieur Gérard CHOPIN

Madame Marie-Lise CARATY – Sans pouvoir

Secrétaire de séance :

Monsieur Gérard CHOPIN

OBJET : -----

**ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ DE
CONCEPTION, RÉALISATION, EXPLOITATION, MAINTENANCE (CREM) D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

La commune de Salbris organise une consultation afin de souscrire, à compter du 1^{er} septembre 2016, un nouveau marché de gestion des installations d'éclairage public avec un objectif de performance énergétique et souhaite en faire bénéficier la communauté de communes de la Sologne des Rivières (CCSR) et ses membres en leur proposant un groupement de commandes tel que le permet l'article 8 du code des marchés publics (CMP), dont le coordonnateur serait le maire de Salbris.

Le groupement de commandes est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le CMP, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants. Chaque membre du groupement s'engage à signer avec le cocontractant retenu un marché à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

DECIDE

D'ADHÉRER au groupement de commandes de gestion des installations d'éclairage tel que présenté,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents relatifs à ce groupement ainsi que le marché public résultant de la consultation.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,

Et ont signé au registre les membres présents,

Pour copie certifiée conforme.

